

Ifotec LC29 Film Developer

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Ifotec LC29 Film Developer
Code du produit. 1131811
UFI AT0E-D285-MG0K-9AYV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Solution développeur photographique
Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société HARMAN Technology Ltd
Adresse du Fabricant Ilford Way
Mobberley
Knutsford
Cheshire East
Code postal WA16 7JL
Téléphone: +44(0)1565 650000
Fax +44(0)1565 872734
Email web-admin@harmantechnology.com
Heures de bureau

Fournisseur (France)
Identification de la société Digit Access
Adresse du Fournisseur 130-136
Avenue Joseph Kessel -Actipole
BAT A 78960

Code postal Pas connu.
Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23
Fax Pas connu.
Email info@digitaccess.fr

Fournisseur (Belgique)
Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)
Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77
B-2630

Aartselaar
Belgique
Code postal Pas connu.
Téléphone: +32(0) 3 870 59 00
Email info@debeukelaer.be

Fournisseur (Suisse)
Identification de la société Perrot Image SA
Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104
Nidau
Suisse
Code postal CH-2560.
Téléphone: +41 32 332 79 79
Email info@perrott-image.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre national de réponse (France)
Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -
75011 Paris, France.
Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)
Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)
Contacter Tox Info Suisse
Tél. d'urgence 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Acute Tox. 4 :Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.

Ifotec LC29 Film Developer

Skin Sens. 1B :Peut provoquer une allergie cutanée.
 Eye Dam. 1 :Provoque de graves lésions des yeux.
 Muta. 2 :Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 Carc. 2 :Susceptible de provoquer le cancer.
 STOT RE 2 :Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Aquatic Acute 1 :Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Aquatic Chronic 2 :Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Ifotec LC29 Film Developer
Pictogramme(s) de Danger	   
Mention(s) d'Avertissement	Danger
Mention(s) de Danger	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention(s) de mise en garde	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Diethanolamine	111-42-2	203-868-0	10-30%	Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373	GHS05 GHS08 GHS07

Ilfotec LC29 Film Developer

2,2' -oxybisethanoldiethylene glycol	111-46-6	203-872-2	5-10%	Acute Tox. 4 H302	GHS07
Hydroquinone	123-31-9	204-617-8	5-10%	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1B H317 Eye Dam. 1 H318 Muta. 2 H341 Carc. 2 H351 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	GHS05 GHS08 GHS07 GHS09
N-carboxymethyliminobis(ethylenitrilo)tetra(acetic acid)	67-43-6	200-652-8	1-5%	Eye Irrit. 2 H319 Acute Tox. 4 H332 Repr. 2 H361 STOT RE 2 H373	GHS08 GHS07
4-methyl-1-phenyl-3-pyrazolidone	2654-57-1	220-180-6	<1%	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	GHS07 GHS09
pentasodium (carboxylatomethyl)iminobis(ethylenitrilo)tetraacetate	140-01-2	205-391-3	<1%	Met. Corr. 1 H290 Eye Irrit. 2 H319 Acute Tox. 4 H332 Repr. 2 H361	GHS05 GHS08 GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
Diethanolamine	111-42-2			Acute Tox. 4 (H302) : 500
2,2' -oxybisethanoldiethylene glycol	111-46-6			Acute Tox. 4 (H302) : 500
Hydroquinone	123-31-9		Aquatic Acute 1: 10	Acute Tox. 4 (H302) : 500
N-carboxymethyliminobis(ethylenitrilo)tetra(acetic acid)	67-43-6			Acute Tox. 4 (H332) : 1.5 Dust (18th ATP)
4-methyl-1-phenyl-3-pyrazolidone	2654-57-1			Acute Tox. 4 (H302) : 500
pentasodium (carboxylatomethyl)iminobis(ethylenitrilo)tetraacetate	140-01-2			Acute Tox. 4 (H332) : 1.5 Dust (18th ATP)

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Contact avec la Peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant

Ilfotec LC29 Film Developer

- réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
- Contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Ingestion Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Provoque des brûlures. Dermate de contact allergique.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.
- Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Endiguer le produit répandu avec de la terre, à l'aide d'une pelle, pour éviter la contamination d'égouts et de cours d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Garder sous clef.
- Température de stockage Ambiante.
- Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
- Matières incompatibles Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution développeur photographique

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Hydroquinone	123-31-9		2			C2, M2

Ilfotec LC29 Film Developer

Diéthanolamine	111-42-2	3	15			
----------------	----------	---	----	--	--	--

Région UE France
Source
Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque C2 M2
Remarques
Cancérogène de catégorie 2
Mutagène de catégorie 2

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Ifotec LC29 Film Developer

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion

La méthode de calcul : Nocif en cas d'ingestion.

La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 1496

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau

La méthode de calcul : Non classé.

Toxicité aiguë - Inhalation

La méthode de calcul : Non classé.

La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 659.24

Corrosion cutanée/irritation cutanée

La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La méthode de calcul : Provoque de graves lésions des yeux.

Données sur la sensibilisation de la peau

La méthode de calcul : Peut provoquer une allergie cutanée.

Données sur la sensibilisation respiratoire

La méthode de calcul : Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

La méthode de calcul : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

La méthode de calcul : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

La méthode de calcul : Non classé.

L'allaitement

La méthode de calcul : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

La méthode de calcul : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

La méthode de calcul : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

La méthode de calcul : Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité - Invertébrés aquatiques

Pas connu.

Toxicité - Poissons

Pas connu.

Toxicité - Algues

Pas connu.

Toxicité - le compartiment sédiment

Non classé.

Toxicité - Milieu terrestre

Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou

Ifotec LC29 Film Developer

d'incinération;. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation

Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

2,2' -oxybisethanoldiethylene glycol (111-46-6), Hydroquinone (123-31-9), Diethanolamine (111-42-2), 4-methyl-1-phenyl-3-pyrazolidone (2654-57-1), N-carboxymethyliminobis(ethylenenitrilo)tetra(acetic acid) (67-43-6), Sodium bromide (7647-15-6), pentasodium (carboxylatomethyl)iminobis(ethylenenitrilo)tetraacetate (140-01-2)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)

2,2'-oxydiethanol (111-46-6), Hydroquinone (123-31-9), 2,2'-iminodiéthanol (111-42-2)

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non indiqué

Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Ifotec LC29 Film Developer

Pictogramme(s) de Danger



GHS05



GHS08



GHS07



GHS09

Classification des dangers

Met. Corr. 1 : Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4
 Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
 Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
 Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4
 Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
 Carc. 2 : Cancérogénicité, Catégorie 2
 Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
 STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée
 STOT rép., Catégorie 2
 Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,
 Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,
 Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332: Nocif par inhalation.
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.
 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.
 P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338+P310: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Ifotec LC29 Film Developer

P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).
P330: Rincer la bouche.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391: Recueillir le produit répandu.
P405: Garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë
CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)
CE : Communauté Européenne
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Acronyme

Principales références bibliographiques
et les sources de données utilisées pour
élaborer la FDS
Dégagements de responsabilité

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.